

# Financer un projet

Vous êtes étudiant(e)s et/ou une association étudiante à l'Université Paris Nanterre et vous avez un projet artistique, culturel, humanitaire, sportif ou scientifique à faire découvrir et partager ? Le Service Général de l'Action Culturelle et de l'Animation du Campus (SGACAC) vous oriente vers les différentes sources de financement possibles en adéquation avec les spécificités de votre projet. Si votre projet participe à l'animation du campus au sein de la [Maison de l'Étudiant](#), un accompagnement technique et logistique est également proposé.

## Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE) de l'université



La Commission d'Aide aux Projets Étudiants (CAPE), issue du [Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes](#) (FSDIE), peut apporter un soutien financier et logistique pour mettre en oeuvre un projet culturel, artistique, scientifique, humanitaire, sportif ou développement durable.

Les projets éligibles doivent être portés par un-e étudiant-e ou une association étudiante de l'université et ne doivent pas faire l'objet d'une validation dans un cursus universitaire.

[Consulter les conditions et modalités de dépôt de dossier et le calendrier des commissions](#)

## Autres sources de financement

### Le dispositif Culture Actions du CROUS

Culture-ActionS est un dispositif de soutien aux projets et aux initiatives étudiantes par le réseau des Crous et du Cnous. Il comporte 4 fonds d'aide : Culture, Actions/Engagement, Jeune talent, et Culture scientifique et technique. Sont également concernés tous les projets d'animation des structures Crous et des campus (restaurants, résidences, cafétérias...). Les inscriptions se font auprès de votre Crous.

Pour déposer un dossier auprès du Crous de Versailles, retrouvez toutes les informations sur [www.crous-versailles.fr/culture](http://www.crous-versailles.fr/culture).

### Le KIT-À-SE-LANCER de la Mairie de Paris

Créé par la Ville de Paris pour aider la création associative, le KIT-À-SE-LANCER est une aide de 500€ destinée à couvrir, par exemple, les frais liés à la publication au Journal Officiel, à la souscription d'une assurance ou encore à l'hébergement d'un site internet. Tout étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur de l'académie de Paris, Créteil ou Versailles souhaitant créer une association étudiante ou ayant créé une association étudiante depuis moins de 3 mois peut déposer un dossier auprès de la Maison des Initiatives Étudiantes. Plus d'informations sur le site [mie.paris.fr](http://mie.paris.fr)

### Appel à projets "La Riposte" du réseau Animafac

La Riposte est un appel à projets qui vise à récompenser les innovations sociales étudiantes. À la clé : des prix de 2 500€ à 5 000€ et un accompagnement personnalisé pour mettre un pied dans le grand bain de l'économie sociale et solidaire !



Plus d'informations sur le site [www.animafac.net](http://www.animafac.net)

### Mais aussi...

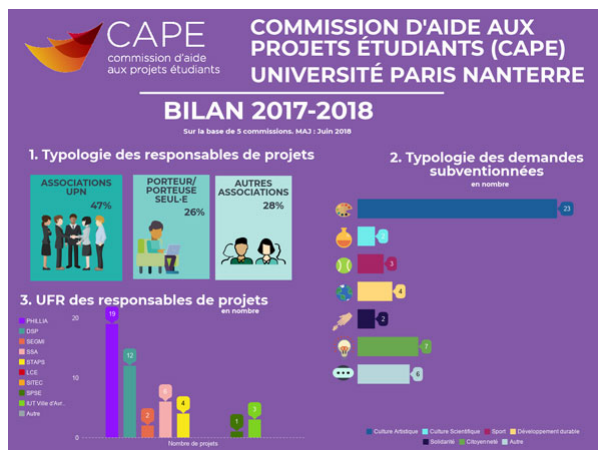
- Appels à projets et bourses

- Plateformes participatives (ulule, kisskissbankbank, helloasso, d-clics...)
- Collectivités (municipalités, conseils généraux, conseils régionaux...)
- Mécénat
- Sponsoring
- Dons
- Ventes de gâteaux ou autres événements sur les campus

Mis à jour le 05 juin 2018

## Projets financés par la CAPE

[Consulter la liste des projets soutenus](#)



<https://culture.parisnanterre.fr/organiser-un-projet/financer-un-projet/financer-un-projet-595977.kjsp?RH=14054329>